



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018 A 18 H

Présents : L-H JOLLY, F. CHESNE, D. BALSAM, F. DEQUATRE, Ph. BONNEVAL, C. GARNY, C. MARECHAL, A. BORNIER

Absent excusé : Pouvoir de JP ROUCAYROL à F. CHESNE

Absents : P. GRAFFIN, D. AMISION

Secrétaire de séance : A. FIRON

Délibération n° 1 – Location de la Salle des Fêtes et de la Salle d'Evolution - Tarification

Madame le Maire indique que, par délibération n° D170918-5 du 18 septembre 2017, la tarification pour la location de la Salle des Fêtes et la Salle d'Evolution a été votée.

Il convient de la compléter en instituant un forfait Week-End.

La location de la Salle des Fêtes comprend la salle en elle-même, la cuisine, les tables, les chaises et la partie sanitaires.

Pour faciliter le travail administratif, cette délibération reprend toute la tarification inchangée. Par conséquent, cette délibération annule et remplace la délibération citée ci-dessus.

- **Fixe** les prix de la location de la Salle des Fêtes, de la Salle d'Evolution et du Préfabriqué :

FORFAIT JOURNEE ET SEMAINE – HORS WEEK-END				
Catégories	½ journée	Journée	2 jours	Semaine (lundi au vendredi)
Rosaltiens	100 €	225 €	400 €	800 €
Extérieurs	200 €	450 €	800 €	1 600 €
Associations extérieures	40 €	70 €	125 €	250 €
Associations rosaltiennes et autres organismes et de services publics	20 €	35 €	60 €	120 €

FORFAIT WEEK-END		
	Samedi et Dimanche	Salle occupée en journée
Rosaltiens	400 €	300 €
Extérieurs	800 €	700 €

FORFAIT ANNUEL PAR ACTIVITE (du Lundi au Vendredi)		
Catégories	Forfait	Observations
Salle des Fêtes et Salle d'Evolution		
Associations rosaltiennes et autres organismes et services publics	250 €	1 titre de 125 € en Juin et en Décembre de l'année en cours
Associations extérieures	500 €	1 titre de 250 € en Juin et en Décembre de l'année en cours
Préfabriqué		
Associations rosaltiennes et autres organismes et services publics	125 €	1 titre de 60 € en Juin et 1 titre de 65 € en Décembre de l'année en cours
Associations extérieures	250 €	1 titre de 125 € en Juin et en Décembre de l'année en cours

Pour une occupation occasionnelle (réunion), la gratuité sera appliquée. Pour l'Association « MJC » un forfait global d'un montant de 1 500 € sera demandé pour l'année. En conséquence, un titre d'un montant de 750 € sera émis en Juin et un autre en Décembre de l'année en cours. Cette délibération annule et remplace la délibération n° D170918-5 du 18 septembre 2017. La tarification sera mise en place à compter de la date exécutoire de cette délibération.

11 pour

Délibération n° 2 – Ouverture du mercredi toute la journée en extra-scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Madame le Maire explique qu'à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, le rythme scolaire va changer. La semaine de quatre jours sera appliquée et les enfants auront classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

A compter de cette date, le mercredi sera ouvert toute la journée en extra-scolaire. Ce changement rentre dans le cadre du renouvellement d'un contrat enfance jeunesse (CEJ).

Par conséquent, les heures en extra-scolaire seront développées. Les enfants seront encadrés par notre équipe d'animateurs et des activités diverses et variées seront proposées (cinéma, travaux manuels, centre équestre...).

La semaine de 4 jours sera appliquée à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

11 pour

Délibération n° 3 – Budget Principal 2018 – Adoption

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 408 609.00	1 143 609.00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FOCNTIONNEMENT REPORTE		265 000.00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 408 609.00	1 408 609.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 082 613.00	1 243 208.00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	54 743.00	466 100.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	109 000.00	
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 246 356.00	1 709 308.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	2 654 965.00	3 117 917.00
-----------------	--------------	--------------

Délibération n° 4 – Subvention 2018 au CCAS de Rosoy

Une subvention de 10 200 € est accordée au CCAS de la Commune de Rosoy.

11 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H

Fait à Rosoy, le 20 mars 2018



Dominique CHAPPUIT
Maire de Rosoy